



# VILLE de COYE LA FORET

ଝରଝର

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE VENDREDI 25 MARS 2016

ଝରଝର

### COMPTE RENDU

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ଝରଝର

Le vendredi 25 mars 2016 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		LEMONNIER Valérie	X	
DESCAMPS Sophie	X		PINEAU Gérard		X
VIRGITTI Perrine	X		VEILLOT Chantal		X
LAMEYRE Patrick	X		ZAOUCHE Mohammed		X
DULMET Yves	X		BARDEAU Marguerite	X	
LAMBRET Nathalie	X		GLEVAREC Ivan		X
VARON Bernard	X		RIOU Martine		X
FAUPOINT Séverine	X		DECAMPS Guy	X	
FONTAINE Pascal	X		COLAGIACOMO Stéphanie	X	
LACROIX Christiane	X		LECLERCQ Serge	X	
NKOUMAZOK Serge		X	MARIAGE Alain	X	
MOUQUET Véronique	X		DOMENECH Isabelle	X	
BAZZA Abdelmounaïme		X	LEBRET Claude	X	
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

**Absent(s) ayant donné(s) procuration :** M. PINEAU Gérard (procuration à M. VARON Bernard), Mme VEILLOT Chantal (procuration à M. LAMEYRE Patrick), MM. ZAOUCHE Mohammed (procuration à M. FONTAINE Pascal), GLEVAREC Ivan (procuration à M. DULMET Yves), Mme RIOU Martine (procuration à Mme BARDEAU Marguerite).

**Secrétaire de séance :** Mme BARDEAU Marguerite.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	20	5	25	17/03/2016

ଝରଝର

Monsieur DESHAYES, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

**1 APPROBATION des COMPTES RENDUS du CONSEIL MUNICIPAL en DATE du 29 JANVIER et 26 FEVRIER 2016**

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

25 Mars 2016

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 29 janvier 2016.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 26 février 2016.

### 2 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, adopte le Compte Administratif 2015 qui laisse apparaître le résultat de clôture suivant :

○ Investissement	528 148,90 €
○ Fonctionnement	832 614,44 €
○ <b>Soit un résultat global de :</b>	<b>1 360 763,34 €</b>

### 3 COMPTE de GESTION 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, adopte le Compte de Gestion du comptable public en tout point identique avec le Compte Administratif de la Commune.

### 4 AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2015 – COMMUNE

La balance des opérations comptables de l'année 2015 présente les résultats de clôture suivants :

○ Investissement	528 148,90 €
○ Fonctionnement	832 614,44 €
○ <b>Soit un résultat global de :</b>	<b>1 360 763,34 €</b>
○ Résultat de clôture (RAR 2015)	- 860 581,00 €
○ <b>Soit un résultat global de</b>	<b>+ 500 182,34 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement, 832 614,44 €, constaté à la clôture de l'année 2015 :

✓ Couverture du besoin de financement (r 1068)	332 432,10 €
✓ Report en fonctionnement (R 002)	500 182,34 €

### 5 TAUX d' IMPOSITION 2016

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire et de la Commission de Finances, il a été proposé d'augmenter les taux d'imposition de 1% en plus de la revalorisation légale des bases.

La Commission de Finances, après avoir étudié les différentes possibilités offertes par une variation proportionnelle et différenciée des taux, propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2016 correspondant à cette augmentation à savoir :

. Taxe d'Habitation	20,66 % au lieu de 20,46 %
. Taxe Foncière Bâti	15,61 % au lieu de 15,46 %
. Taxe Foncière Non Bâti	33,78 % au lieu de 33,45 %
. CFE	16,71 % au lieu de 16,54 %

Ce qui équivaut à un produit fiscal attendu, au titre de l'année 2016, de 2 675 790 €.

**Le Conseil Municipal par 3 voix « CONTRE » (M. MARIAGE, Mme DOMENECH, M. LEBRET) et 22 voix « POUR » adopte les taux proposés par sa commission des finances.**

## **6 BUDGET 2016 – COMMUNE**

Faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire de février 2016, le projet de budget reprend l'ensemble des dépenses et recettes évoquées lors de cette séance, après les réajustements examinés par la commission des finances.

**Le Conseil Municipal, par 3 « Abstentions » (M. MARIAGE, Mme DOMENECH, M. LEBRET) et 22 voix « POUR » adopte le budget de l'exercice 2016 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 6 444 972 €.**

## **7 FINANCES : SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, vote les subventions aux associations.**

*M. VARON et Mme DOMENECH, membres du bureau d'une association, n'ont pas pris part au vote.*

## **8 FINANCES : TRANSFERT de la TCFE au SE60**

**Le Conseil Municipal, par 1 « ABSTENTION » (Mme DOMENECH) et 24 voix « POUR » décide de transférer la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) au Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) et d'harmoniser son taux avec celui du SE60 en le passant de 8 à 8,5 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

## **9 FINANCES : LOCATION du LOCAL 48, Grande Rue : APPROBATION du CAHIER des CHARGES**

**Le Conseil Municipal, par 1 « ABSTENTION » (Mme DOMENECH) et 24 voix « POUR », adopte le cahier des charges décidant de mettre en location le local du 48, Grande Rue en vue d'y créer un commerce.**

## **10 URBANISME : TRAVAUX de RAVALEMENT – INSTITUTION de la DECLARATION PREALABLE**

**Le Conseil Municipal, par 6 « ABSTENTION » (MM. LAMEYRE, PINEAU, Mmes LAMBRET, LACROIX, DOMENECH, M. LEBRET) ; 3 « CONTRE » (MM. DECAMPS, LECLERC, MARIAGE) et 16 voix « POUR » décide d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux de ravalement de façade.**

## **11 URBANISME : PLAN LOCAL d'URBANISME : PROCEDURE de MODIFICATION n° 01 concernant le LINEAIRE COMMERCANT**

En 2012, dans le but d'éviter un changement de destination des commerces en rez-de-chaussée vers un logement, lors de la rédaction du PLU, la municipalité a interdit tout changement de destination des commerces sur un linéaire.

25 Mars 2016

D'une part, ce linéaire n'incluait pas la place de la Mairie, berceau des commerces de Coye, pourtant en désertification.

D'autre part, par cette décision, la commune s'interdit en périphérie, toute installation par changement de destination, d'activité économique non commerciale. Cette restriction nous paraît dommageable au développement économique du village.

Nous souhaitons introduire la place de la Mairie dans le linéaire à protection stricte, et en périphérie de l'hypercentre ouvrir l'autorisation de changement de destination des commerces aux autres activités économiques. Pour cela, il a été lancé une procédure simplifiée de modification du PLU.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à finaliser la procédure simplifiée de modification du PLU.**

### 12 SIECCAO : AVENANT de TRANSFERT du CONTRAT de DELEGATION du SERVICE PUBLIC de l'EAU POTABLE

Suite au transfert de la totalité de nos droits au Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières sur Oise à compter du 1er janvier 2016 pour l'exercice de notre compétence eau potable.

En application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIECCAO accepte de reprendre, en son nom, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la totalité des installations du service d'eau potable de notre Commune et la totalité des clauses du contrat pour l'exploitation en affermage du service d'eau potable conclu avec la Société SAUR.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant qui viendra concrétiser ce transfert de compétence.**

### 13 INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30.

Fait à COYE LA FORET, le 29 mars 2016

Le Maire,



  
François DESHAYES